



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jeunes

Question écrite n° 11646

Texte de la question

M. Laurent Hénart attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la politique de la ville concernant les préoccupations de l'Association de la fondation étudiante pour la ville relatives à notre système éducatif. Engagée dans l'éducation et la formation des jeunes issus des quartiers les plus délaissés, cette association rappelle que 40 % des jeunes de ces quartiers sont sans emploi. L'exclusion est l'une des causes des troubles violents qui agitent les banlieues, les discréditent et plongent leurs habitants et ceux qui y travaillent dans le découragement. Les mesures déjà prises par le Gouvernement sur la mise en place d'un accompagnement éducatif permettent de promouvoir l'égalité des chances mais ne suffiraient pas à répondre à l'échec massif de 20 % des élèves, sortant du système éducatif sans qualification. Le plan banlieue annoncé devrait prévoir de nouvelles mesures et des moyens supplémentaires pour les quartiers, mais il prévoit des mesures qui ne sont qu'exceptionnelles, et pour être efficaces, nécessitent des réformes profondes. Aussi, il lui demande la position du Gouvernement en la matière et les intentions qu'il entend prendre pour permettre la réussite de tous.

Texte de la réponse

La nouvelle politique pour les banlieues présentée par le Président de la République le 8 février 2008 comporte plusieurs mesures en faveur de l'éducation et la formation des jeunes issus des quartiers prioritaires. Elles ont ensuite été détaillées par le ministre de l'éducation nationale et la secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville le 15 février. Le ministère de l'éducation nationale engage sa participation sur huit mesures pour la rentrée 2008 : l'accompagnement éducatif pour les élèves de 16 heures à 18 heures dans plus de 5 000 écoles primaires ; l'organisation de la poursuite de la scolarité pour des élèves de cinquante quartiers difficiles dans une autre école de la même ville afin de favoriser la mixité sociale ; la destruction et reconstruction des collèges les plus dégradés ; la création de cinquante nouvelles classes de l'enseignement privé dans les banlieues avec l'aide d'un fonds d'intervention spécifique ; le doublement du nombre d'internats d'excellence pour les élèves les plus méritants ; les trente lycées des quartiers difficiles érigés en site d'excellence où seront proposées des filières artistiques, culturelles, professionnelles ; les 5 % des élèves les plus méritants se verront proposer un accès en classe préparatoire aux grandes écoles ; la création d'une banque de stages pour permettre la plus grande équité dans l'accès au stages. La secrétaire d'État chargée de la politique de la ville souhaite également proposer un accompagnement personnalisé à tous les élèves des quartiers populaires qui en ont besoin. En ce qui concerne la situation des jeunes qui sortent du système scolaire sans qualification, le Président de la République souhaite leur proposer un contrat d'autonomie. Il sera expérimenté auprès de 45 000 jeunes des quartiers populaires qui seront accompagnés dans leur recherche d'emploi par des entreprises spécialisées dans l'insertion professionnelle. En contrepartie, ils devront respecter certains engagements tels que l'assiduité ou la recherche active d'un emploi. Le Président a aussi érigé le développement de la deuxième chance en priorité de son quinquennat. Des écoles de la deuxième chance vont donc être créées, l'objectif est d'en ouvrir une par département. Leur financement par la taxe d'apprentissage sera élargi. L'action des associations, notamment celles qui, comme l'Association de la fondation étudiante pour la ville, mobilisent des jeunes qui sont engagés dans une voie d'excellence vers des enfants qui grâce à eux pourront avoir la même ambition, trouve

toute sa place dans ce dispositif qui permettra de proposer des solutions aux différentes formes d'exclusion rencontrées par les jeunes en, matière d'éducation et de formation.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11646

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Politique de la ville

Ministère attributaire : Politique de la ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 novembre 2007, page 7422

Réponse publiée le : 1er avril 2008, page 2884